REUNION DE CONSEIL DU 03/02/2017

Excusés : M. Patrick BERNARDIN a donné procuration à Mme Sandrine BREVOT. Mme Sabine ALLAIN n'a pas donné procuration.

La séance est ouverte à 20h40 par M. le Maire.

M. Gérard VAUCHEL est secrétaire de séance conformément à la décision prise pour la durée du mandat.

Mme Céline MERCIER secrétaire de Mairie assiste à la réunion à titre d'information. Lecture par M. le Maire du PV de la réunion de conseil du 25/11/2016 et signature du registre par les membres présents, puis passage à l'ordre du jour.

1 Comptes administratifs 2016 :

1- 1 Compte « Assainissement »

M. le Maire lit et commente les résultats des comptes administratifs « Assainissement ».

Fonctionnement : Recettes 5401,58 € Dépenses 7507,18 € Déficit 2134,40 € Investissement : Recettes 4771,40 € Dépenses 2505,72 € Excédent 2265,68 €

Le compte « assainissement » bénéficie d'un report de l'exercice 2015 de 90752,53 € en recettes d'investissement et de 125,20 € en recettes de fonctionnement. Le résultat final du compte 2016 présente un déficit de 2259,60 € en fonctionnement et un excédent de 93018,21 € en investissement.

M. le Maire quitte la salle pour le vote. Les comptes administratifs « Assainissement » sont approuvés à l'unanimité des votants soit <u>13 voix.</u>

1-2 Compte « Forêt »

M. le Maire lit et commente les résultats des comptes administratifs « Forêt ».

Fonctionnement : Recettes 55472,35 € Dépenses 140123,29 € Déficit de 84650,94 € Investissement : Recettes 51511,54 € Dépenses 23916,42 € Excédent de 27595,12 €

Le compte « forêt » comporte un report de l'exercice 2015 de 259225,18 € en recettes de fonctionnement et de 41425,22 € en dépenses d'investissement, ainsi qu'un reste à réaliser de 8000 €. Le résultat final du compte 2016 présente un excédent de 174574,24 € en fonctionnement et d'un déficit de 21830,10 € en investissement.

M. le Maire quitte la salle pour le vote. Les comptes administratifs « Forêt » sont approuvés à l'unanimité des votants soit **13 voix.**

1-3 Compte « Commune »

M. le Maire lit et commente les résultats des comptes administratifs « Commune ».

Fonctionnement : Recettes 592936,56 € Dépenses 424235,90 € Excédent de 168700,66 € Investissement : Recettes 478025,39 € Dépenses 173766,25 € Excédent de 304259,14 €

Le compte « commune » comporte un report déficitaire de l'exercice 2015 de 96927,12 € en dépenses d'investissement + un reste à réaliser de 25000 € et un report bénéficiaire de 56282,28 € en recettes de fonctionnement Le résultat final du compte 2016 présente un excédent de 224982,94 € en fonctionnement et un excédent de 182332,02 € en investissement.

M. le Maire quitte la salle pour le vote. Les comptes administratifs « Commune » sont approuvés à l'unanimité des votants soit <u>13 voix</u>

2 Comptes de gestion 2016 :

M. le Maire lit et commente les résultats des comptes de gestion « Assainissement » établis par la Trésorerie de Gérardmer.

M. le Maire lit et commente les résultats des comptes de gestion « Forêt » établis par la Trésorerie de Gérardmer M. le Maire lit et commente les résultats des comptes de gestion « Commune » établis par la Trésorerie de Gérardmer.

Constatation est faite par l'ensemble des membres présents que les résultats de ces comptes sont rigoureusement identiques à ceux des comptes administratifs.

Les membres du conseil approuvent l'ensemble des comptes de gestion à l'unanimité des votants soit 14 voix.

3 Affectation des résultats :

3-1 Compte « Assainissement »

La section « Fonctionnement » comporte un report de déficit de l'exercice 2016 de 2259,60 €
La section « Investissement » bénéficie d'un report d'excédent de recettes de l'exercice 2016 de 93018,21 €

Le report des résultats de l'exercice 2016 sur le budget primitif 2017 est approuvé à l'unanimité des votants soit **14 voix.**

3-2 Compte « Forêt »

La section « Fonctionnement » bénéficie d'un report d'excédent de recettes de l'exercice 2016 de 174574,24 € La section « Investissement » comporte un report de déficit de l'exercice 2016 de 21830,10 €

Le report des résultats de l'exercice 2016 sur le budget primitif 2017 est approuvé à l'unanimité des votants soit 14 voix.

3-3 Compte « Commune »

La section « Fonctionnement » bénéficie d'un report d'excédent de recettes de l'exercice 2016 de 224982,94 € La section « Investissement » bénéficie d'un report d'excédent de recettes de l'exercice 2016 de 182332,02 €

Le report des résultats de l'exercice 2016 sur le budget primitif 2017 est approuvé à l'unanimité des votants soit 14 voix.

4 Achat parcelle boisée :

Mme Sylvie VILLEMIN-HAFFREINGUE domiciliée à ROUEN a informé la commune de son intention de vendre trois parcelles boisées (cadastrées 161 pour 19,10 a ,163 pour 15,70 a et 174 pour 36,20 a), dont la 174 contigüe à une parcelle communale. Les riverains des parcelles 161 et 163 n'ayant pas manifesté l'intention de se porter acquéreurs, la commune use de son droit de préférence pour la parcelle 174 et de se porter acquéreur des deux autres.

L'acquisition des trois parcelles (soit une superficie de 71 a) pour la somme de 11000 €, valeur estimée par l'agent ONF est approuvée à l'unanimité des votants soit <u>14 voix</u>.

5 Programme travaux ONF:

Le programme annuel 2017 des travaux proposés par l'ONF sur le patrimoine forestier communal pour un montant global de 12310 € HT est approuvé à l'unanimité des votants soit **14 voix**.

6 Achat microtracteur:

Les tondeuses arrivent à un point d'usure nécessitant leur remplacement. D'autre part certains travaux d'entretien de chemins et endroits peu accessibles au tracteur communal ne peuvent être effectués correctement.

Envisageant l'achat d'un micro tracteur de 24cv hydrostatique équipé d'une tondeuse ventrale avec kit « mulching » et bac ramasseur, la commune disposait de deux devis établis à l'automne 2016 :

Après révision du devis et modification de la demande en supprimant le bac ramasseur et en ajoutant un broyeur en complément de la tondeuse l'offre de PETITJEAN pour un micro tracteur ISEKI de 24cv ainsi équipé s'établit à 15412 € HT. Ce tracteur est équipé de prises hydrauliques et d'un relevage permettant l'utilisation future d'autres équipements.

Le conseil accepte le devis de la société PETITJEAN et approuve l'achat du microtracteur à la majorité des votants soit <u>12 voix</u> pour et <u>2 abstentions</u>

7 Indemnités de gestion :

Une loi de 1982 a instauré une indemnité de gestion au profit des contrôleurs des impôts pour leur rôle de gestion et de conseil auprès des communes. Cette indemnité est votée par les communes sur la base d'un pourcentage d'une valeur maximum calculée sur le volume moyen des transactions budgétaires des trois dernières années et est versée directement sur le compte bancaire personnel du contrôleur.

Il apparaît que ce rôle de gestion a perdu de son importance suite à l'apparition de logiciels dédiés à ces opérations budgétaires et qu'un taux plein ne soit plus d'actualité dans le cadre des restrictions budgétaires liées aux baisses de dotations. Après en avoir délibéré et établi une moyenne des propositions des conseillers, une indemnité au taux de 25% de l'indemnité maximum de 411,10 € (répartie proportionnellement entre les deux contrôleurs ayant eu la charge de cette tâche au profit de la commune en 2016, soit 274,07 € pour l'un et 137,03 € pour l'autre).

Ce taux est approuvé par le conseil à la majorité des votants soit <u>6 voix pour</u>, <u>1 voix contre</u> et <u>7 abstentions</u>

8 Programme « habiter mieux »:

Le conseil approuve à l'unanimité des votants soit <u>14 voix</u> l'engagement de la commune dans ce programme instauré par le **Pays de la Déodatie** dans le cadre d'un programme national qui a pour but d'aider les foyers modestes à améliorer les qualités énergétiques de leur habitat (25% minimum d'amélioration exigés) en complément d'une aide de l'Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat (Anah).

9 Subvention voirie 2017:

Les travaux de voirie pour l'année 2017 ont été estimés à 40 000 € HT. Le conseil approuve à l'unanimité des votants soit <u>14 voix</u> l'établissement de la demande de subvention correspondante.

10 Questions diverses:

- A La commune va adhérer au Comité National d'Action Sociale (CNAS) au profit des employés communaux.
- B La scolarisation à EPINAL d'une enfant de la commune de TENDON qui avait fait l'objet d'une facturation par la ville d'EPINAL a trouvé son épilogue suite à une réunion avec l'adjointe de cette ville en charge du dossier. Les arguments fournis par la commune de TENDON quant aux efforts consentis pour le fonctionnement et l'amélioration de l'école ainsi que des services périscolaires ne justifient plus la dérogation en cours. La facturation est de fait annulée et les parents devront présenter une nouvelle demande qui sera étudiée avec une extrême attention par les deux communes pour la rentrée scolaire en cycle 2.

- C La position du passage piétons près de la Mairie dans la traversée du village va être modifiée afin d'améliorer la sécurité des personnes. Par ailleurs la commune demande un contrôle par comptage des véhicules en excès de vitesse entrant dans le village par le sud. Selon les résultats de ce comptage, la mise en place d'un radar fixe ou bien le renforcement des contrôles aléatoires sera envisageable.
- D L'Education Nationale subventionne l'achat de certains matériels informatiques pour les écoles primaires. Les institutrices vont étudier le besoin et les possibilités de subvention associées pour l'école de la commune.
- E Les conseillers ont reçu individuellement une lettre de Mme BLANC contestant l'aménagement du trottoir près de sa brocante. Cet aménagement a déjà fait l'objet de plusieurs réunions. Réponse sera faite collectivement à l'intéressée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h50.